



Cap sur...

Les déterminants des
disparités d'investissement
communal sur le dernier
mandat

Collecter, Analyser, Partager

Le mot du président

En janvier 2019, l'OFGL analysait les investissements du bloc communal, avec une approche statistique innovante des facteurs explicatifs des disparités.

À ma demande, et à celle du conseil d'orientation, l'OFGL renouvelle l'exercice dans ce 19^e numéro de la collection *Cap sur* en incluant l'ensemble des investissements sur le mandat précédent (2014-2019).

Les résultats sont précieux. Ils confirment par exemple qu'une bonne santé financière est souvent un préalable aux réalisations. Le corolaire est d'ailleurs qu'un sous-investissement est très souvent lié à une volonté de reconstituer des marges de manœuvre.

Ils mettent également en avant que la fin de mandat est plus propice à des projets nouveaux, moins corrélés à la situation patrimoniale initiale et donc probablement plus à même de rééquilibrer les territoires entre eux.

Ils complètent enfin les analyses précédentes en décortiquant l'impact des subventions reçues en provenance de tiers. Toutes ont des effets multiplicateurs sur l'investissement réalisé, plus ou moins marqués en fonction de la taille de la commune bénéficiaire et la nature du financeur : État, régions, départements ou intercommunalités.

Incontestablement, ces conclusions résonnent avec l'actualité, les perspectives sur les niveaux d'investissement et les interrogations soulevées quant à la capacité des collectivités locales à relever les défis liés dérèglement climatique et à la modernisation de notre pays.

Elles rappellent l'intérêt d'une consolidation des situations financières du plus grand nombre d'acteurs possible. Elles interrogent également les modèles de financement avec, par exemple, la dépendance aux subventions de tiers, collectivités partenaires ou État. Il me semble que ces derniers doivent rester de puissants alliés tout en veillant à l'expression des besoins formulés localement.

Je souhaite que notre étude participe aux réflexions qu'il faudra mener au cours des prochains mois sur tous ces enjeux.

André Laignel
Président de l'OFGL

« Cap sur les déterminants des disparités d'investissement communal sur le dernier mandat - actualisation » - Décembre 2022
Une publication de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales

Directeur de la publication : Thomas Rougier
Auteurs : Samuel Lerestif et Thomas Rougier

Les résultats présentés dans cette étude sont issus de traitements opérés par l'OFGL à partir des données des comptes de gestion de la DGFIP, budgets principaux et annexes consolidés (sauf mention contraire).

Synthèse

Dans son 6^{ème} numéro de la collection Cap sur... (janvier 2019), l'OFGL avait abordé l'investissement des communes et des groupements à fiscalité propre depuis 2014, avec une partie consacrée à l'analyse des disparités d'investissement communal sur la période 2014-2017 (début de mandat). Ce nouveau numéro a pour ambition de compléter les travaux déjà réalisés sur les communes avec l'addition des deux dernières années du mandat précédent (2018 et 2019) mais aussi avec la présence d'une nouveauté principale : le rôle joué par les subventions d'équipement reçues. Les principaux constats ressortant de cette étude peuvent être résumés ci-dessous.

- Les dépenses d'équipement réalisées par les communes (hors Ville de Paris et communes de Mayotte) sur les six années du dernier mandat atteignent **120 Md€, soit 308€/hab. et par an**, budgets principaux et annexes consolidés. Les communes touristiques ou de montagne enregistrent les montants moyens par habitant les plus élevés, notamment dans les strates de population les plus petites (inférieures à 2 000 habitants). Ils s'expliquent par des besoins décuplés au regard de la seule population résidente.
- Les disparités d'investissement communal sont fortes : 1 commune sur 5 a investi moins de 147 €/hab. et par an sur la période 2014-2019, alors qu'un autre cinquième a investi plus de 489 €. Les facteurs explicatifs de ces différences sont nombreux. Ils sont pour partie déjà identifiés (communes touristiques ou de montagne, taille de la commune), mais d'autres facteurs jouent davantage. Pour **les communes de 2 000 habitants et plus**, sur lesquelles se concentre cette étude, ils peuvent se résumer ainsi :
 - **Les subventions d'équipement reçues ont un lien majeur avec l'investissement.** Une commune recevant 10 €/hab. et par an de subventions supplémentaires par rapport à une commune autrement similaire (pour les critères mesurés dans notre étude) a des dépenses d'équipement plus élevées de l'ordre de 15€ à 17 €/hab. et par an, effet multiplicateur moyen selon la strate de population considérée. Ce lien doit se lire dans les deux sens : d'une part, l'ambition de certains projets entraîne l'obtention de subventions et, d'autre part, la perception d'une subvention peut être un élément déclencheur, et parfois même déterminant, d'une opération d'investissement.
 - **La situation financière initiale**, approchée notamment par le taux d'épargne brute de 2013, impacte positivement l'équipement communal. **La capacité à s'autofinancer et à disposer de marges de manœuvre est donc généralement un préalable à l'investissement.**
 - **Le stock d'immobilisations initial par habitant** joue également un rôle majorant sur l'équipement, indiquant que l'ampleur des investissements passés est une source d'un besoin actuel et d'un investissement de renouvellement. L'impact enregistré est ici plus limité que dans l'étude antérieure, notamment car les deux dernières années du mandat nouvellement prises en compte sont peu ou pas impactées par le stock d'immobilisations existant (de nouveaux investissements, à maturation généralement plus longue, ont tendance à être réalisés sur la fin des mandatures).
 - **D'autres variables expliquent également les disparités d'investissement** : potentiel fiscal par habitant, effort d'investissement du groupement à fiscalité propre d'appartenance, poids des budgets annexes.
- L'analyse plus poussée des subventions d'équipement reçues permet d'en apprendre davantage sur cette ressource :
 - Sur la période 2014-2019, les subventions d'équipement reçues par les communes de 2 000 habitants et plus (hors Paris et communes de Mayotte) atteignent **près de 19 Md€ et couvrent en moyenne 21% des dépenses d'équipement.** L'État est le

principal financeur (il est à l'origine de 26% du total des subventions reçues), suivi par les départements (22%), les régions (15%) et enfin les intercommunalités (10%). Le montant restant provient notamment de financeurs autres et des amendes de police.

- Pour ces quatre principaux financeurs, les subventions sont globalement **orientées vers les mêmes domaines d'activité**, même si la hiérarchie de chaque domaine peut être différente d'un financeur à l'autre. Ils correspondent aux grands secteurs d'intervention des communes : aménagement, services urbains et environnement (28% des subventions en moyenne), enseignement - formation (16%), sport et jeunesse (15%), culture (13%).
- Les effets multiplicateurs sur les dépenses d'équipement sont plus importants pour les subventions en provenance des régions et

de l'État (à l'exception de la strate des plus de 10 000 habitants pour ce dernier), suivi de celles issues des départements et enfin des intercommunalités. Les **résultats montrent ainsi un effet multiplicateur, souvent fort, des subventions d'équipement reçues sur l'investissement communal, traduisant le rôle important joué par celles-ci dans les politiques d'équipement au niveau local.**

- Un lien dynamique entre situation financière et investissement apparaît : les communes ayant peu investi sur la période, proportionnellement plus nombreuses en situation initiale fragile ou dégradée, **ont majoritairement connu une amélioration de leur situation financière**. Les communes ayant fortement investi ont quant à elles davantage connu une dégradation de leur situation, mais la proportion d'entre elles en position fragile ou dégradée en 2019 reste minoritaire.

Sommaire

Le mot du président	2
Synthèse	3
Introduction.....	5
1. Les communes touristiques et de montagne se démarquent par leur niveau élevé de dépenses d'équipement par habitant	6
2. Le rôle prépondérant des subventions d'équipement reçues, de la situation financière initiale et du stock d'immobilisations dans l'explication des disparités d'investissement	7
3. Focus sur les subventions d'équipement reçues par les communes de plus de 2 000 habitants	11
4. Focus sur le lien entre situation financière et niveau d'équipement	16
Annexes	17

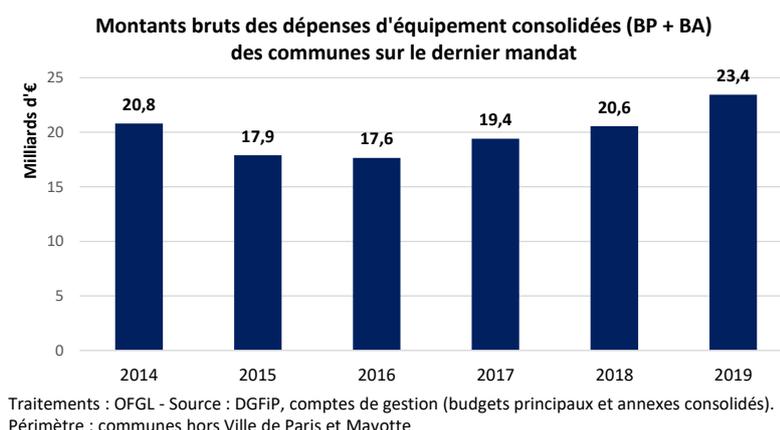
Introduction

L'investissement des communes et intercommunalités a toujours été un sujet important, tant ces acteurs jouent un rôle clé dans l'investissement public total en France¹. Qui plus est, la transition écologique, à laquelle les collectivités participeront nécessairement au travers de leurs investissements, est plus que jamais d'actualité. Dans un contexte inédit de crises, d'incertitudes et de hausse des prix, le mandat en cours peut s'en trouver ébranler. Comprendre plus finement les facteurs clés de l'investissement peut participer à une meilleure lisibilité du comportement global des collectivités sur cet aspect crucial des finances locales, même si la situation actuelle devrait entraîner une modification des comportements habituellement constatés, l'investissement jouant souvent le rôle de variable d'ajustement dans les politiques locales.

Le 6^{ème} numéro de la collection Cap sur... de l'OFGL (janvier 2019²) avait ainsi abordé l'investissement des communes et des groupements à fiscalité propre depuis 2014, avec une partie consacrée à l'analyse des

disparités d'investissement communal sur la période 2014-2017 (début de mandat).

Dans ce nouveau numéro, une actualisation de cette analyse est proposée, avec l'ajout des années 2018 et 2019. Il semble en effet pertinent de constater si les conclusions émises auparavant sont toujours d'actualité quand la totalité du mandat est étudiée. Actualisation d'autant plus judicieuse que le poids de ces deux dernières années est important : environ **37% de l'investissement du mandat a été réalisé en 2018 et 2019**. En effet, sur la période 2014-2019, les communes de notre échantillon (i.e. hors Paris et communes de Mayotte) ont réalisé des dépenses d'équipement pour un montant de plus de **119,7 Md€**, soit 308€/hab. et par an en moyenne. Sur le périmètre de l'ancienne étude (soit 2014-2017), les dépenses d'équipement étaient de l'ordre de **75,7 Md€**, soit 293€/hab. et par an en moyenne. La prise en compte de ces deux dernières années conduit à un montant annuel d'équipement plus élevé de près de 15€/hab. par rapport à la précédente étude.



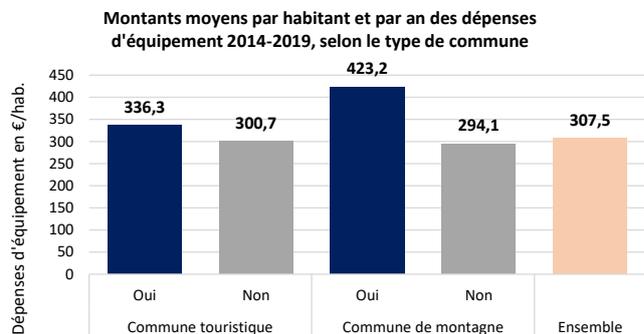
¹ A titre d'exemple, les dépenses d'équipement consolidées du bloc communal représentaient l'équivalent de 37% de la formation brute de capital fixe (FBCF) de l'ensemble des administrations publiques (APU) en 2021. En 2019, dernière année pleine du mandat municipal, ce pourcentage était de 42% (source : rapport OFGL et Insee).

² Cf. OFGL, *Cap sur l'investissement des communes et des intercommunalités depuis 2014* - n°6 - janvier 2019

1. Les communes touristiques et de montagne se démarquent par leur niveau élevé de dépenses d'équipement par habitant

De manière classique³, il ressort que les communes de montagne et les communes touristiques enregistrent les niveaux de dépenses d'équipement par habitant les plus importants. Les premières ont investi pour 423 €/hab./an sur la période 2014-2019, quand les communes n'entrant pas dans cette catégorie ont réalisé un effort moindre, 294 €. Les secondes ont quant à elles dépensé en moyenne 336 €/hab./an contre 301€ pour les communes non touristiques. Ces différences proviennent des spécificités portées par ces collectivités : pour les communes de montagne, le climat, la topographie mais aussi dans certains cas la mise en place et l'entretien d'équipement de sports d'hiver peut engendrer des charges conséquentes pour une population résidente limitée. Pour les communes touristiques, l'offre d'infrastructures et leur entretien afin d'accueillir au mieux des populations de passage sur une partie de l'année nécessitent des efforts d'équipement notables.

Ce constat des dépenses d'équipement plus fortes pour les communes touristiques et de



Traitements : OFGL - Source : DGFiP, comptes de gestion (budgets principaux et annexes consolidés).

Périmètre : communes hors Ville de Paris et Mayotte

montagne se retrouve également quand on les découpe par strate de population. Pour les communes touristiques, les strates de moins de 10 000 habitants ont toutes des niveaux d'investissement plus forts que les communes prises dans leur ensemble. Cet écart est particulièrement marqué pour les communes de moins de 2 000 habitants, avec des valeurs moyennes de 2 à 2,4 fois plus élevées. Les résultats sont similaires pour les communes de montagne, avec notamment des valeurs moyennes allant de 1,6 à 1,8 fois la valeur de la strate pour les moins de 2 000 habitants.

Valeurs des dépenses d'équipement communales par habitant et par an selon la strate de population, 2014-2019

	Ensemble		Communes touristiques		Communes de montagne	
	Nb com	Moyenne	Nb com	Moyenne	Nb com	Moyenne
Moins de 200h	8 570	463,0	141	963,6	2 216	848,2
200-499h	9 759	335,0	212	812,7	1 729	580,8
500-1 999h	11 388	322,7	439	753,0	1 668	515,3
2000-3 499h	2 213	322,6	169	545,3	260	441,8
3500-9 999h	2 035	312,0	226	472,2	222	379,1
10 000h et +	977	289,2	196	284,5	85	293,2
Ensemble	34 942	307,5	1 383	333,6	6 180	423,2

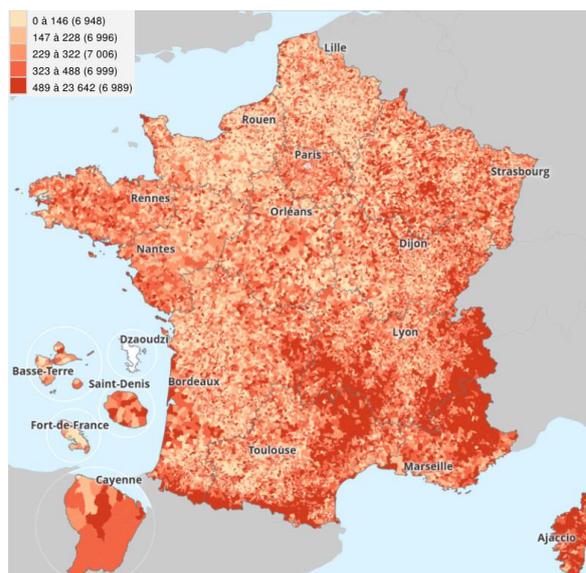
Traitements : OFGL – Source : DGFiP, comptes de gestion (budgets principaux et annexes consolidés).

Périmètre : communes hors Ville de Paris et de Mayotte, et hors communes avec population nulle ou dépenses d'équipement négatives.

³ Constat déjà réalisé par exemple dans DGCL - BIS 127 - *L'investissement des communes et son financement* - Décembre 2018. Par ailleurs, un lien est également constaté entre les caractéristiques des communes (montagne, touristique) et le délai de désendettement, dans DGCL - BIS 147 - *Amélioration globale de la situation financière des communes et réduction des inégalités entre 2014 et 2019* - Novembre 2020.

Les disparités d'investissement sont marquées : 1 commune sur 5 a investi moins de 147 €/hab./an sur la période 2014-2019, alors qu'un autre cinquième a investi plus de 489 €. La cartographie des dépenses d'équipement par habitant met en avant les constats émis précédemment, avec notamment le niveau élevé des communes de montagne (Alpes, Pyrénées, Massif Central, Corse) qui ressort nettement. Néanmoins, outre ces critères, des différences apparaissent sur tout le territoire, et leur meilleure compréhension mérite d'être approfondie.

Dépenses d'équipement des communes sur la période 2014-2019, moyenne annuelle en €/hab.



Traitements : OFGL - Source : DGFIP, comptes de gestion (budgets principaux et annexes consolidés) ; outil cartographique : ANCT

2. Le rôle prépondérant des subventions d'équipement reçues, de la situation financière initiale et du stock d'immobilisations dans l'explication des disparités d'investissement

L'analyse des déterminants des disparités d'investissement communal est réalisée grâce à l'utilisation de modèles économétriques permettant d'estimer l'impact d'une variable tout en neutralisant l'effet des autres⁴. Cette méthode permet de faire ressortir l'effet propre de chaque facteur explicatif de l'investissement en tenant compte simultanément des caractéristiques des communes étudiées (raisonnement « toutes choses égales par ailleurs »).

Les comportements des communes pouvant être différents selon leur taille, elles ont été découpées en plusieurs strates de population afin de s'en approcher au mieux. Néanmoins, pour les plus petites - celles de moins de 2 000 habitants - et mis à part quelques variables très dominantes (être une commune touristique ou de montagne, subventions d'équipement reçues), il est difficile de capter statistiquement par le biais de nos modèles les facteurs

explicatifs des disparités d'investissement. De ce fait, l'analyse qui suit se concentre sur les communes de 2 000 habitants et plus de France métropolitaine (hors Paris) et des DOM (hors Mayotte), réparties au sein de trois strates de population. **Elles regroupent à elles seules près des trois quarts (73%) de l'investissement communal sur la période 2014-2019, et 75% de la population française (hors Paris et Mayotte).**

Les modèles testés incorporent plusieurs types de variables dont une corrélation est attendue avec les dépenses d'équipement communales :

- **Environnement de la commune** : dépenses d'équipement de l'intercommunalité d'appartenance, subventions d'équipement reçues, commune touristique ou de montagne.
- **Situation financière initiale** : taux d'épargne brute, trésorerie par habitant, délai de désendettement, pour l'année 2013.
- **Besoins** : stock d'immobilisation par habitant, évolution de la population, revenu par

⁴ La méthode utilisée est identique à celle de l'étude antérieure et expliquée en annexe.

habitant, longueur de voirie, nombre d'élèves du primaire, poids des budgets annexes.

- **Richesse et mobilisation fiscale** : potentiel fiscal par habitant, effort fiscal.

Des variables supplémentaires ont été testées mais n'ont pas donné de résultats robustes, elles ne sont donc pas retenues et présentées dans ce document. D'autres facteurs potentiellement explicatifs n'ont quant à eux pas pu être pris en compte (événements exceptionnels, aménagement d'envergure nationale, changements institutionnels..). Par ailleurs, il est important de noter qu'une part non négligeable de l'investissement peut dépendre des préférences locales qu'il est difficile de capter dans un modèle économétrique. Les modèles testés expliquent tout de même **entre 57% et 61% des disparités de dépenses d'équipement** des communes analysées, et permettent ainsi de mieux appréhender cette problématique des facteurs clés de l'investissement.

Les principaux résultats des estimations sont résumés ci-dessous⁵ :

- Les **subventions d'équipement reçues**⁶ ont un lien avec les dépenses d'équipement des communes et donc les disparités existantes. Ces recettes ont un effet multiplicateur sur l'investissement : par exemple, pour la strate 2 000 - 3 499 habitants, une commune recevant 10 €/hab. par an de subventions supplémentaires par rapport à une commune autrement similaire (pour les critères mesurés dans notre étude) a des dépenses d'équipement annuelles plus élevées de l'ordre de 17 €/hab. en moyenne. Ce chiffre avoisine les 15 € pour les deux autres strates⁷. **Ce lien entre niveau d'investissement et niveau de subventions doit se lire dans les deux sens.** Dans certains cas, l'ambition de réalisation

d'un projet entraîne l'obtention de subventions, ces dernières participent alors à son équilibre financier sans en être un préalable. Dans d'autres cas, la perception d'une subvention peut être un élément déclencheur, et parfois même déterminant, d'une opération d'investissement. Les contraintes financières pesant sur ces communes renforcent l'importance des subventions reçues dans la réalisation de leur projet.

- La **situation financière initiale (2013)**, qu'elle soit approchée par le taux d'épargne brute, le délai de désendettement, l'épargne nette ou la trésorerie par habitant, influence positivement les dépenses d'équipement réalisées par les communes sur la période 2014-2019. **La capacité à s'autofinancer et à disposer de marges de manœuvre est donc généralement un préalable à l'investissement.** Une commune de la strate des 10 000 habitants ou plus ayant un taux d'épargne brute supérieur d'un point de pourcentage à celui d'une autre commune autrement identique (pour les critères mesurés dans notre étude) aura par exemple des dépenses d'équipement par habitant plus fortes de près de 1,7% en moyenne. Ce pourcentage est de 2% pour les communes de 3 500 à 9 999 habitants et de plus de 1% pour celles ayant entre 2 000 et 3 499 habitants.
- Le **stock d'immobilisations de 2013 par habitant** a également un rôle majorant sur l'investissement : une commune dont ce stock est plus important de 10% par rapport à une autre commune connaît en moyenne un investissement plus élevé de l'ordre de 1,2% à 2,4% selon la strate considérée, toutes choses égales par ailleurs. Même si ce stock nécessite

⁵ Cf. annexe pour les résultats détaillés. A noter que l'interprétation faite ici peut différer de ce qui apparaît dans le tableau car elle se base sur un ensemble de tests dont la totalité des résultats n'est pas présentée dans ce document.

⁶ Comptablement, il s'agit des recettes du compte 13 - Subventions d'investissement (excepté le 139), qui regroupent notamment les subventions d'investissement versées par l'Etat, les départements, les régions ou bien encore les groupements à fiscalité propre et les communes.

⁷ Les résultats présentés dans le tableau en annexe sont à interpréter en pourcentage du fait de la forme fonctionnelle de la variable à expliquer (i.e. les dépenses d'équipement par habitant), qui est en logarithme. L'interprétation en €/hab., qui est plus parlante dans le cas présent, nécessite la réalisation d'autres tests, non présentés dans le document.

des précautions d'utilisation⁸, il résulte bien des efforts consentis précédemment et fournit également un indicateur d'une certaine culture de l'investissement. Le résultat obtenu démontre ainsi que l'ampleur des investissements passés est une source d'un besoin actuel et d'un investissement de renouvellement. **L'impact est cependant plus faible que celui de l'étude précédente, qui avoisinait les 5% à 5,5%**. Une partie de cette baisse vient de l'ajout des subventions d'équipement reçues dans notre modèle. Mais l'essentiel de la diminution peut s'expliquer par le calendrier habituel d'un mandat municipal : les équipements nouveaux ont généralement une maturation plus longue et sont davantage réalisés dans les dernières années du mandat. L'effet plus limité enregistré ici provient de la prise en compte de ces nouveaux investissements (sur 2018-2019), pour qui le stock existant n'a que peu ou pas d'impact. A l'inverse, l'étude antérieure était consacrée aux premières années du mandat (2014-2017), période plus propice aux gros travaux d'entretien et donc plus en lien avec les investissements passés.

- Le **potentiel fiscal par habitant** est un facteur impactant positivement l'investissement. Toutes choses égales par ailleurs, une commune avec cet indicateur plus élevé de 10% enregistre en moyenne des dépenses d'équipement plus fortes de 2,6% à 3,5% selon la strate considérée. Une **commune théoriquement riche** (avec des bases fiscales abondantes) aura donc tendance à investir davantage. Mais ce résultat peut aussi refléter des **besoins supplémentaires** quand le potentiel fiscal est « porté » par les bases économiques, une plus forte présence d'entreprises pouvant engendrer des contraintes ou besoins particuliers et donc un investissement plus conséquent.
- **L'effort d'investissement de l'intercommunalité d'appartenance** a un effet minorant sur celui des communes membres, mais celui-ci reste très limité. L'existence de nombreuses intercommunalités de projet, qui proposent des biens et services complémentaires à ceux offerts par les communes, limite la substitution entre ces deux échelons et peut expliquer en partie la faiblesse de l'impact.
- La composition des budgets, correspondant ici au **poids des budgets annexes (BA) dans les budgets totaux**, a quant à elle un effet majorant sur l'investissement : plus les budgets annexes représentent une part importante, plus les dépenses d'équipement par habitant sont élevées, toutes choses égales par ailleurs. Ce résultat peut être la traduction de compétences ou d'activités spécifiques, qui nécessitent un investissement important (tourisme, eau, chauffage urbain...). Il peut aussi indiquer une moins grande coopération entre la commune et son EPCI d'appartenance, les principales compétences inscrites aux BA (eau, assainissement...) étant régulièrement transférées aux groupements. Les investissements incombant aux communes sont alors plus conséquents du fait de cette absence de transfert.
- Enfin, les **communes touristiques** ont tendance à avoir des dépenses d'équipement par habitant plus élevées, venant confirmer les précédentes constatations. Cela concerne principalement les strates de moins de 10 000 habitants : toutes choses égales par ailleurs, une commune touristique située sous ce seuil de population aura un investissement par habitant plus important de l'ordre de 21% à 28%, contre 8% pour celles situées au-dessus.

⁸ Cf. Direction des études de La Banque Postale - Accès territoires n°6 - *Le patrimoine des collectivités du bloc local* - Décembre 2018.

Après avoir mis en avant les principales variables ayant une corrélation avec les dépenses d'équipement des communes, ainsi que leur signe, il est intéressant d'observer **lesquelles contribuent le plus fortement à l'explication des disparités d'investissement**. Le poids de chaque variable diffère selon la strate et le modèle considéré, mais trois d'entre elles ressortent comme étant les plus importantes (cf. annexe pour les résultats détaillés) :

- **Les subventions d'équipement reçues** constituent la variable contribuant majoritairement à l'explication des disparités de dépenses d'équipement des communes : selon la strate considérée, entre 34% et 46% de la variance des dépenses expliquée par nos modèles provient de cette variable.
- **Le stock d'immobilisations initial**, avec un poids allant d'environ 19% de variance expliquée pour les communes de 2 000 à 3 499 habitants à plus de 28% pour celles ayant 10 000 habitants et plus.

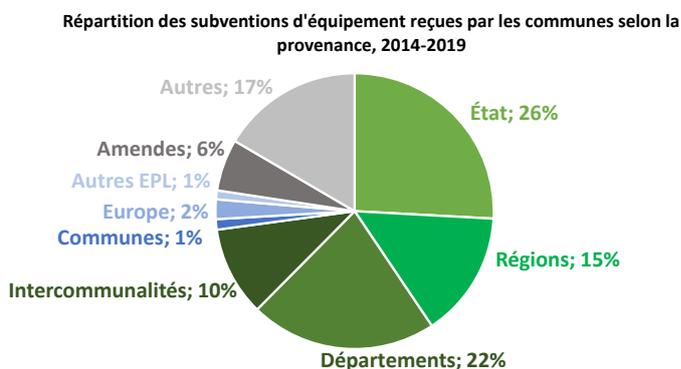
- **Le taux d'épargne brute de 2013**, notamment pour les communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants, pour qui la part est proche de 21%. Pour les deux autres strates, elle se situe autour de 13-14%.

- D'autres variables ont aussi un poids non négligeable, avec des différences par strate : **potentiel fiscal par habitant** pour les communes de moins de 3 500 habitants, **communes touristiques** pour la strate 3 500-9 999 habitants, **dépenses d'équipement du groupement d'appartenance** sur son territoire et **potentiel fiscal par habitant** pour les 10 000 et plus.

Au final, il ressort que **bénéficiaire de subventions d'équipement importantes, avoir un stock d'immobilisations conséquent et constituer des marges de manœuvres préalables sont les principaux facteurs pesant dans les disparités d'investissement**.

3. Focus sur les subventions d'équipement reçues par les communes de plus de 2 000 habitants

Les subventions d'équipement reçues par les communes de 2 000 habitants et plus sur la période 2014-2019 dépassent **18,6 Md€**, soit **66% du total sur l'ensemble des communes (hors Paris et Mayotte)**. Elles couvrent **21% des dépenses d'équipement**. L'importance de ce montant couplé au rôle joué dans l'explication des disparités d'investissement communal incite à s'attarder davantage sur ces recettes, par exemple en les décomposant par financeur.



Traitements : OFGL - Source : DGFiP, comptes de gestion (budgets principaux et annexes)
Périmètre : communes de 2 000 habitants et plus, hors Paris et Mayotte.

Pour ces communes, **les subventions d'équipement reçues par l'État, les régions, les départements et les groupements représentent plus de 73% du total des subventions reçues sur la période :**

- Le montant versé par **l'État est de 4,8 Md€ sur 2014-2019, soit 26%** du total, avec une multiplicité des aides accordées : la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local), répartie par les préfets de région entre projets répondant aux grandes priorités d'investissement fixées par l'État (rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, rénovation des bâtiments scolaires, etc.) ; la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), dont les opérations prioritairement subventionnables sont déterminées par une commission composée d'élus⁹ (maires, présidents d'EPCI et parlementaires du département) et dont l'enveloppe est ensuite répartie par les préfets de départements¹⁰ ; d'autres subventions spécifiques, couvrant une large palette de besoins locaux (monuments historiques, nouvelles mobilités, bibliothèques, politiques de l'eau et de

l'assainissement, équipements sportifs de proximité, rénovation urbaine...).

- Les subventions d'équipement allouées par les **régions atteignent 2,7 Md€, soit près de 15%** du total. Les régions peuvent en effet contribuer au financement des opérations d'intérêt régional des communes, portant ainsi sur des thématiques diverses : développement économique, aménagement du territoire, emploi et formation, santé...
- Le montant versé par les **départements est quant à lui de 4,0 Md€, soit un peu moins de 22%** du total. Les départements peuvent contribuer au financement des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes et qui présentent un intérêt départemental. Dans les faits, cela implique de nombreuses thématiques possibles : voirie et pistes cyclables, bâti communal et accessibilité, aménagement, espaces publics, patrimoine historique et culturel, sport, culture, tourisme, action sociale... Dans certains cas, des critères de ressources et de charges sont utilisés afin de déterminer l'éligibilité des communes ou le montant de la subvention que celles-ci reçoivent¹¹.

⁹ Tout en respectant les domaines mentionnés dans la loi : économique, social, environnemental, sportif et touristique.

¹⁰ Néanmoins, la DETR s'adresse avant tout aux petites communes rurales puisque sont éligibles toutes les communes de moins de 2 000 habitants (en métropole, 3 500 pour les DOM) et celles ayant entre 2 001 et 20 000 habitants (en métropole, entre 3 501 et 35 000 pour les DOM) et dont le potentiel financier par habitants est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes de cette strate. Les communes analysées dans notre étude sont donc moins concernées par cette dotation.

¹¹ Cf. OFGL, *Cap sur les choix locaux en matière de redistribution des ressources* - n°8 - octobre 2019

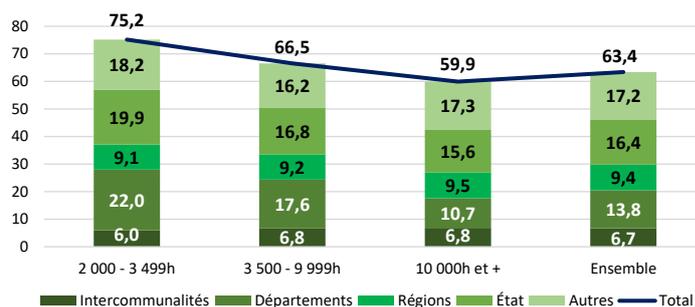
• Enfin, les subventions d'équipement en provenance des **groupements dépassent 1,9 Md€, soit plus de 10%** du total. La très grosse majorité de ce montant (87%) est versée par les groupements à fiscalité propre de rattachement des communes, par le biais de fonds concours. Ces derniers sont versés après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés, et le montant ne peut excéder la part du financement (hors subventions) assurée par la commune bénéficiaire¹². Ces fonds peuvent être destinés à des opérations décidées par la commune ou bien s'inscrire dans des thématiques choisies par le groupement, en lien avec son projet de territoire. Ils ont aussi parfois des vocations péréquatrices, avec l'application de critères d'éligibilité ou de répartition¹³.

Les subventions reçues, même si elles constituent un élément important, ne peuvent néanmoins pas financer à elles seules les projets d'investissement. Lorsque la commune est maître d'ouvrage, elle doit assurer au moins 20% du montant total des financements apportés par les autres personnes publiques (sauf dans le cas de certaines dérogations).

Les subventions d'équipement ont tendance à baisser avec la strate de population : sur la période 2014-2019, elles sont de 75€/hab. et par an pour les communes de 2 000 à 3 499 habitants, 67€/hab./an pour celles de 3 500 à 9 999 habitants et de 60€/hab./an pour celles de 10 000 habitants et plus. Si l'on se concentre sur les quatre principaux financeurs (État, régions, départements, groupements), ces chiffres sont respectivement de 57€/hab./an, 50€/hab./an et 43€/hab./an. Les autres types de financeurs représentent ainsi un poids légèrement plus fort pour les plus grandes communes.

Néanmoins, ces chiffres moyens masquent des disparités : **pour les subventions d'équipement**

Subventions d'équipement reçues par type de financeur et selon la strate de la commune, 2014-2019 (€/hab./an)



Traitements : OFGL - Source : DGFIP, comptes de gestion (BP + BA)

dans leur ensemble, un quart des communes étudiées perçoivent en moyenne 34€/hab. et par an alors qu'un autre quart en touchent 2,5 fois plus (86€/hab./an). Ces différences se retrouvent au sein de chaque strate, et sont plus marquées pour les subventions en provenance des régions et des groupements. Ces deux échelons versent par ailleurs des subventions d'équipement à un nombre plus restreint de collectivités : 23% des communes de 2 000 à 3 499 habitants n'ont pas reçu de subventions d'équipement de la part des régions sur la période 2014-2019, et 39% pour ce qui est des subventions en provenance des groupements. Ces proportions sont respectivement de 14% et 32% pour la strate des 3 500 - 9 999 habitants et de 4% et 21% pour celle des 10 000 habitants et plus. Une part plus importante de grosses communes touche donc des subventions en provenance des régions et des groupements. Les subventions versées par l'État et les départements bénéficient quant à elles à la quasi-totalité des communes dans les trois strates de population.

Nombre de communes ayant reçu des subventions d'équipement sur la période 2014-2019, par type de financeur et strate de population

	2 000 - 3 499h		3 500 - 9 999h		10 000h et +	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Nombre de communes	2 213		2 035		977	
Communes ayant reçu des subventions d'équipement par						
l'État	2 157	97%	1 995	98%	973	100%
les régions	1 715	77%	1 740	86%	935	96%
les départements	2 162	98%	1 985	98%	963	99%
les intercommunalités	1 342	61%	1 374	68%	771	79%

Traitements : OFGL - Source : DGFIP, comptes de gestion (budgets principaux et annexes)

¹² Articles L5214-16, L5216-5, L5215-26 et L5217-7 du Code général des collectivités territoriales.

¹³ Cf. OFGL, *Cap sur les choix locaux en matière de redistribution des ressources* - n°8 - octobre 2019 et Maires de France, *Solidarité communautaire : les fonds de concours* - n°391 - juin 2021.

L'analyse des comptes de gestion en **présentation fonctionnelle** (budgets principaux seuls, nomenclature M14) permet d'en apprendre davantage sur les domaines d'activités privilégiés par ces subventions. En se concentrant sur l'année 2019, il ressort que la répartition des subventions d'équipement reçues est très similaire quel que soit le type de financeur¹⁴, et correspondent globalement aux politiques d'investissement des communes. Plusieurs constats ressortent :

- Les subventions imputés aux **services généraux ou non ventilés** sont conséquentes : entre 18% et 22% des versements effectués.
- Le domaine d'activité de **l'aménagement, services urbains et environnement** concentre la part la plus importante des subventions, quel que soit la provenance (entre 26% et 33% selon le financeur). Celles-ci sont orientées majoritairement vers des opérations en matière de voirie communale et équipements de voirie (chaussées communales, trottoirs, espaces piétonniers, pistes cyclables, ronds-points, ponts, signalisation, mobilier urbain..) et d'aménagements urbains (rénovation et projets de quartiers, transformation de structures bâties, aménagement et viabilité d'une zone d'habitation, mise en valeur des friches industrielles..).
- Trois domaines d'activité constituent ensuite la majeure partie des subventions reçues

restantes. Le **sport et la jeunesse**, notamment pour les subventions en provenance des régions et départements (18%) et des groupements (15%), et un peu moins pour celles issues de l'État (10%). Il s'agit principalement ici d'aides pour les salles de sports et gymnases, stades, autres équipements sportifs ou de loisirs ou encore des piscines. L'**enseignement et la formation**, avec un poids dans le total variant de 12% pour les subventions en provenance des groupements à 18% pour celles de l'État. Ce sont majoritairement des fonds à destination des écoles, mais aussi dans une moindre mesure pour l'hébergement et la restauration scolaire. Le domaine de l'enseignement supérieur a aussi un poids notable pour les subventions issues des régions. Enfin, la **culture**, davantage pour les subventions en provenance de l'État (15%) et des régions (16%) que celles issues des départements (10%) et des groupements (9%). Elles concernent de nombreuses politiques, dont notamment celles en lien avec les bibliothèques et médiathèques, les musées, les cinémas et salles de spectacles, les théâtres, l'entretien du patrimoine culturel ou encore les actions culturelles. L'expression musicale, lyrique et chorégraphique est aussi un domaine notablement subventionné par les groupements.

¹⁴ L'analyse se concentre ici sur les quatre principaux financeurs déjà mentionnés plus haut (État, régions, départements, groupements), pour l'année 2019. Les subventions en provenance de ces collectivités traduites dans les comptes de gestion en présentation fonctionnelle représentent 81% des subventions d'équipements totales versées par ces mêmes financeurs à destination des communes de 2 000 habitants et plus.

Subventions d'équipement reçues en 2019 par les communes de 2 000 habitants et plus, selon les principaux financeurs et par domaine d'activité

En millions d'euros	Subvention d'équipement en provenance :							
	État		Régions		Départements		Intercommunalités	
	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids
0-Services généraux	142	20%	70	18%	112	19%	81	22%
1-Sécurité et salubrité publique	11	1%	5	1%	8	1%	4	1%
2-Enseignement - formation	128	18%	53	14%	97	16%	45	12%
dont : Écoles (maternelles, primaires, classes regroupées)	105	15%	32	8%	74	13%	39	10%
Hébergement et restauration scolaire	6	1%	3	1%	5	1%	3	1%
Enseignement supérieur			8	2%				
3-Culture	111	15%	60	16%	60	10%	32	9%
dont : Cinémas et autres salles de spectacles	7	1%	5	1%	6	1%	6	2%
Bibliothèques et médiathèques	26	4%	12	3%	8	1%	2	0%
Musées	10	1%	9	2%	8	1%	4	1%
Entretien du patrimoine culturel	33	5%	16	4%	15	3%	4	1%
Action culturelle	10	1%	9	2%	12	2%	4	1%
4-Sport et jeunesse	73	10%	68	18%	106	18%	55	15%
dont : Salle de sport, gymnases	27	4%	27	7%	40	7%	18	5%
Stades	14	2%	19	5%	31	5%	13	3%
Piscines	9	1%	6	1%	7	1%	10	3%
Autres équipements sportifs ou de loisirs	9	1%	8	2%	14	2%	9	2%
5-Interventions sociales et santé	13	2%	5	1%	6	1%	3	1%
6-Famille	13	2%	4	1%	15	2%	3	1%
7-Logement	4	1%	3	1%	3	0%	1	0%
8-Aménagement et services urbains, environnement	183	26%	99	26%	164	28%	124	33%
dont : Voirie communale, routes et équipements de voirie	67	9%	32	8%	97	16%	53	14%
Autres opérations d'aménagement urbain	62	9%	35	9%	30	5%	37	10%
9-Action économique	38	5%	16	4%	25	4%	27	7%
Total	716	100%	383	100%	595	100%	375	100%
Répartition réalisée sur ...% des subventions d'équipement versées aux communes de 2000 hab. et +	78%		82%		81%		88%	

Traitements : OFGL - Source : DGFiP, comptes de gestion présentation fonctionnelle (budgets principaux seuls, M14).

Périmètre : communes de 2 000 habitants et plus, hors Paris et Mayotte, 2019.

L'effet multiplicateur des subventions d'équipement reçues par habitant a été estimé précédemment à 1,5 - 1,7 selon la strate considérée : pour deux communes de même profil, celle qui perçoit 10€/hab./an de subventions en plus a en moyenne des dépenses d'équipement par habitant plus élevées de 15€ à 17€/hab./an. Une procédure similaire peut être appliquée pour calculer ces effets selon le financeur, avec une distinction entre État, régions, départements et intercommunalités. Seuls les effets en €/hab./an. sont ici présentés, les résultats des autres variables étant déjà résumés plus haut¹⁵.

Les résultats sont proches pour les communes de 2 000 - 3 499 habitants et 3 500 - 9 999 habitants, avec des effets multiplicateurs aux valeurs comparables et plus élevés pour les subventions reçues des régions, suivi de celles

reçues de l'État, des départements et enfin des groupements, pour lesquelles l'effet multiplicateur est plutôt restreint. Pour les communes de 10 000 habitants et plus, l'effet est le plus important pour les subventions reçues des régions, avec des valeurs assez proches de celles des autres strates. Il est moins fort mais reste sensible pour les subventions issues des départements et des groupements, avec, pour ces dernières, un effet plus élevé comparativement aux deux autres strates de population. En revanche, toujours pour ces plus grandes communes, l'effet multiplicateur des subventions reçues par l'État est plus limité : une commune recevant 10 €/hab. de subventions de plus par rapport à une commune autrement similaire (pour les critères mesurés dans notre étude) a des dépenses d'équipement plus élevées de l'ordre de 11,3 €/hab. en moyenne.

¹⁵ Dans son 127^{ème} numéro de la collection « BIS » (« L'investissement des communes et son financement - Décembre 2018 »), la DGCL estime un effet multiplicateur des dotations d'investissement (essentiellement composées de la DETR) de 2,2. Le périmètre de l'étude citée est néanmoins différent : elle se concentre sur les communes de moins de 20 000 habitants, pour les années 2012-2017, et sur la variable des dotations d'investissement reçues (les subventions d'investissement ne sont donc pas incorporées dans le calcul des élasticités).

De manière générale néanmoins, les **résultats montrent bien un effet multiplicateur, souvent fort, des subventions d'équipement reçues sur l'investissement communal, traduisant le rôle important joué par celles-ci dans les politiques d'équipement au niveau local.**

Effets multiplicateurs pour 10€/hab. de subventions d'équipement reçues supplémentaires :

Par	État régions départements intercommunalités			
	État	régions	départements	intercommunalités
2 000 - 3 499hab	20,4 €	24,2 €	15,7 €	11,9 €
3 500 - 9 999hab	19,5 €	23,9 €	14,9 €	11,9 €
10 000hab et +	11,3 €	21,1 €	15,6 €	13,9 €

Il peut être également intéressant de voir si les subventions reçues en provenance des quatre principaux financeurs contribuent de manière équivalente ou différente dans l'explication des disparités d'investissement, là encore en utilisant une méthode identique à celle réalisée plus haut. Les résultats présentés se concentrent sur ces quatre variables, mais les tests ont été effectués avec l'ensemble des variables présentes en annexe.

subventions versées par les groupements jouent là encore un rôle plus modéré (moins de 6%).

Pour les deux premières strates, une part non négligeable de communes ne touche pas de subventions en provenance des régions (respectivement 23% et 15%) et des groupements (39% et 32%), ce qui peut expliquer que ces financeurs pèsent moins dans l'explication des disparités d'investissement. C'est également le cas pour les subventions en provenance des groupements pour les communes de 10 000 habitants et plus, mais dans une proportion moindre (21%).

Contribution (en %) des subventions d'équipement reçues à l'explication des disparités de dépenses d'équipement par habitant (pour la part expliquée)

Subventions d'équipement reçues par	2 000 - 3 499h	3 500 - 9 999h	10 000h et +
l'État	17,3	11,3	8,0
les régions	8,9	8,1	11,0
les départements	16,6	11,5	9,1
les intercommunalités	3,1	2,8	5,5

Pour les communes de 2 000 à 3 499 habitants, les subventions d'équipements reçues par l'État et les départements contribuent le plus à l'explication des disparités d'investissement, 17,3% de la variance des dépenses expliquée par notre modèle provenant des premières, et 16,6% provenant des secondes. La contribution des subventions reçues par les régions est quant à elle de moins de 9% et celle des groupements de 3%. Les valeurs de la strate des 3 500 - 9 999 habitants sont plus resserrées : les subventions de l'État et des départements contribuent de la même manière aux disparités (11% environ), celles des régions jouent plus faiblement (8%) et celles des groupements comptent pour moins de 3%. Concernant les communes de 10 000 habitants et plus, les contributions sont également assez proches mais restent plus élevées pour les subventions d'équipement en provenance des régions (11%) que pour celles des départements (9%) et de l'État (8%). Les

Les subventions d'équipement reçues constituent donc un facteur explicatif important dans les disparités d'investissement des communes. En mettant de côté celles investissant volontairement moins car elles ont moins de besoins immédiats, certains freins à la demande de subventions peuvent exister. Dans certains cas, le **manque d'ingénierie** nécessaire pour réaliser des demandes de subventions ou répondre à des appels à projet peut rendre nettement plus difficile l'accès aux aides, et limiter ainsi la capacité à investir. Dans d'autres cas, **la subvention éventuellement accessible n'est pas suffisante pour une collectivité qui manque de moyens** (les communes doivent en effet dans la majorité des cas financer un pourcentage minimum du projet). Si l'autofinancement est trop faible, la capacité à emprunter limitée, alors même l'obtention de subventions ne sera pas nécessairement suffisante pour réaliser le projet d'investissement souhaité. L'existence de marges de manœuvre est donc dans de nombreux cas aussi un préalable pour pouvoir investir en s'appuyant sur un tiers financeur.

4. Focus sur le lien entre situation financière et niveau d'équipement

L'un des principaux résultats des régressions et de la décomposition de la variance est le rôle joué par la situation financière initiale sur l'investissement. Une commune avec une situation financière initialement plus favorable aura tendance à davantage investir qu'une commune se trouvant dans une situation plus dégradée et autrement similaire en tous points.

Des éléments complémentaires concernant l'évolution de la situation financière peuvent être apportés.

Le tableau ci-contre fait apparaître que **les communes ayant peu investi sur la période ont connu en moyenne une forte**

amélioration de leur situation financière. Celles ayant fortement investi ont plutôt vu leur situation stagner ou s'améliorer légèrement. Ces communes ont néanmoins des **évolutions défavorables par rapport à la moyenne totale pour l'ensemble des ratios considérés.**

Evolution de la situation financière moyenne entre 2013 et 2019

	Dépenses annuelles d'équipement 2014-2019			Total
	Moins de 215€/hab.	De 215 à 315€/hab.	Plus de 315€/hab.	
Nombre de communes	1 568	1 557	2 100	5 225
Population 2019	14 501 450	16 818 291	18 154 394	49 474 135
Variation entre 2013 et 2019 (ratio moyen 2019 - ratio moyen 2013) :				
Tx eb (pts de %)	2,5	1,3	0,9	1,5
Tx en (pts de %)	2,3	1,4	1,0	1,5
Tx d'endettement (pts de %)	-15,7	-5,5	0,0	-5,8
Délai de désendettement (années)	-2,8	-0,9	-0,3	-0,9

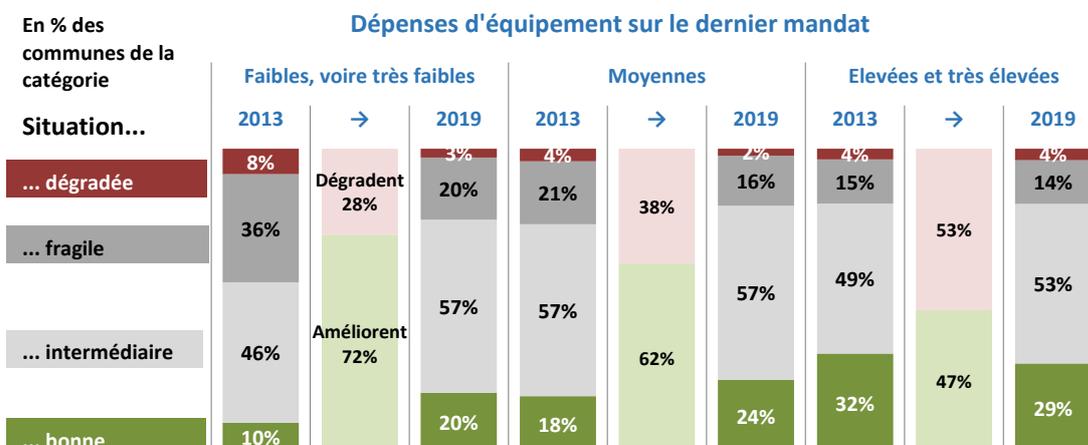
Traitements : OFGL - Source : DGFIP, comptes de gestion

Ces tendances moyennes peuvent néanmoins masquer des situations différentes, qu'il peut être intéressant d'évaluer plus précisément.

Pour les communes ayant peu investi sur la période 2014-2019, 44% avaient une situation financière initiale fragile ou dégradée. Fin 2019, cette proportion passe à 23%. Les communes avec **de faibles investissements ont en effet majoritairement (72%) associé ce sous-investissement à une amélioration de leur situation financière.** 28% d'entre elles ont néanmoins vu leur situation se dégrader malgré la faiblesse des investissements réalisés.

Ces évolutions sont différentes pour les communes ayant le plus investi, une part

légèrement plus forte de celles-ci ayant connu une dégradation de leur situation financière (53%). Toutefois, les situations de départ et d'arrivée sont au final à peu près similaires : 81% de ces communes ont une situation bonne ou intermédiaire en 2013, et 82% en 2019. Ainsi, **les communes qui ont le plus fortement investi sur la période ont davantage connu une dégradation de leur situation que celles ayant peu investi (53% contre 28%), mais la proportion d'entre elles en situation fragile ou dégradée en 2019 reste très minoritaire.** Les dégradations n'ont en effet pas été suffisantes pour entraîner un déclassement au sein des catégories construites.



La situation de chaque commune a été appréhendée à partir de l'écart de trois ratios financiers (taux d'épargne brute, capacité de désendettement et taux d'endettement) à des seuils de vigilance (respectivement 8%, 12 ans et 200%).

Traitements : OFGL - Source : DGFIP, comptes de gestion (budgets principaux et annexes consolidés)

Périmètre : communes de 2 000 habitants et plus, hors Paris et Mayotte.

Annexes

Annexe 1 - Méthodologie

- Régressions économétriques

La modélisation économétrique a été utilisée afin d'analyser les facteurs explicatifs des disparités de dépenses d'équipement communales. Cette méthode a pour intérêt de permettre l'estimation de l'impact d'une variable explicative sur la variable à expliquer (les dépenses d'équipement des communes), tout en neutralisant l'effet des autres variables du modèle. Elle rend possible la comparaison des communes entre elles tout en tenant compte simultanément de leurs caractéristiques, et ainsi de faire ressortir l'effet « propre » à chaque variable. Les dépenses d'équipement communales pouvant être très fluctuantes d'une année sur l'autre, une moyenne sur la période 2014-2019 a été privilégiée, conduisant de ce fait à la réalisation de modèles en coupe transversale (méthode des moindres carrés ordinaires). Les régressions sont par ailleurs robustes à l'hétéroscédasticité (correction de White) et l'absence de multicollinéarité est assurée par le test du VIF, ou « Facteur d'Inflation de la Variance » (VIF inférieurs à 4).

- Décomposition de la variance

Afin d'évaluer le poids de chaque variable dans l'explication des disparités de dépenses d'équipement, une technique de décomposition de la variance, dénommée LMG (pour *Lindeman, Meranda et Gold*, les auteurs ayant initialement proposé cette méthode) a été mise place. Elle consiste, pour chaque variable, à calculer le gain de pouvoir explicatif du modèle quand cette variable est ajoutée (tout en prenant en compte les autres variables du modèle). Le gain étant dépendant de l'ordre dans lequel est introduite la variable, toutes les combinaisons possibles sont testées et la moyenne est retenue. Cette méthode permet ainsi de voir quelles sont les variables contribuant le plus à la variance des dépenses d'équipement expliquée par notre modèle (i.e. au pouvoir explicatif du modèle), et donc pesant le plus fortement dans l'explication des disparités de dépenses d'équipement communales. Elle permet également de classer les variables en fonction de leur importance, même quand celles-ci ont des formes fonctionnelles (logarithmiques ou non par exemple) ou des échelles différentes.

Annexe 2 - Présentation des principaux résultats

Les régressions réalisées étant nombreuses, les résultats (et les variables testées) ne sont pas tous présentés. Le premier tableau expose les principaux résultats des tests effectués sur les communes de 2 000 habitants et plus, découpées en trois strates. Le deuxième tableau présente les contributions relatives de chaque variable obtenues avec la méthode de décomposition de la variance développée dans la première partie de l'annexe, en se basant sur les modèles identiques à ceux du premier tableau.

Principaux résultats des régressions

	De 2 000 à 3 499h	De 3 500 à 9 999h	10 000h et +
Constante	0,33	1,44***	1,88***
Taux d'épargne brute 2013	1,09***	1,97***	1,65***
Stock immobilisations / hab. 2013 (log)	0,12***	0,15***	0,24***
Evolution population	0,58***	0,65***	0,19
Revenu / hab. (log)	0,20***	0,12**	0,02
Longueur de voirie en km	0,002***	0,0004**	-0,00
Nombre d'élèves du primaire	-0,0003**	0,0001	0,00
Potentiel fiscal / hab. (log)	0,35***	0,26***	0,30***
Effort fiscal	0,15**	0,09*	0,10*
Dépenses équipement GFP / hab. (log)	-0,08***	-0,08***	-0,10***
Poids des budgets annexes	0,21**	0,30***	0,21*
Touristique	0,19***	0,23***	0,08***
Montagne	0,05*	0,08**	0,00
Subventions d'équipement reçues	0,0043***	0,0035***	0,0042***
R ² ajusté	0,569	0,585	0,606
N	2 207	1 997	926

***p < 0,001 ; **p < 0,01 ; *p < 0,05

Les * représentent les seuils de significativité (un taux faible est signe d'une faible probabilité d'erreur et donc d'une significativité forte). Pour qu'une variable soit considérée comme significative, le seuil de 5% a été retenu.

Lecture: pour deux communes de la strate 3 500 - 9 999 habitants aux profils identiques (raisonnement « toutes choses égales par ailleurs »), celle qui avait en 2013 un taux d'épargne brute supérieur d'un point de pourcentage a eu en moyenne des dépenses d'équipement par habitant plus élevées (le coefficient est positif) de 1,97% sur la période 2014-2019. Du fait de formes fonctionnelles différentes (logarithmique ou non) et des différents types de variables (taux, niveau, binaire...), il n'est pas possible de comparer tous les coefficients entre eux.

Contribution (en %) de chaque variable à l'explication des disparités de dépenses d'équipement (pour la part expliquée)

	De 2 000 à 3 499h	De 3 500 à 9 999h	10 000h et +
Taux d'épargne brute 2013	13,1	20,8	13,8
Stock immobilisations / hab. 2013 (log)	18,7	21,2	28,2
Evolution population	0,4	1,0	0,5
Revenu / hab. (log)	1,6	2,1	0,6
Longueur de voirie en km	1,8	1,1	0,1
Nombre d'élèves du primaire	0,3	0,3	0,1
Potentiel fiscal / hab. (log)	7,2	4,7	5,6
Effort fiscal	0,9	1,8	1,5
Dépenses équipement GFP / hab. (log)	1,1	2,6	5,9
Poids des budgets annexes	2,9	3,2	2,1
Touristique	4,3	6,3	2,7
Montagne	1,7	0,9	0,4
Subventions d'équipement reçues	46,0	33,9	38,5

Lecture: les chiffres du tableau indiquent le poids relatif de chaque variable (en %) dans l'explication des disparités de dépenses d'équipement expliquées par le modèle (la part des disparités expliquée par le modèle étant renseignée par le R²). Par exemple, pour les communes de 10 000 habitants et plus, 38,5% des disparités de dépenses d'équipement expliquées par le modèle proviennent des subventions d'équipement reçues.

L'OFGL, lieu de partage et de réflexion sur les finances et la gestion publique locales

Créé par la loi NOTRE du 7 août 2015 et placé sous l'autorité du Président du Comité des Finances Locales, l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) se substitue à l'Observatoire des Finances Locales et voit ses compétences élargies.

L'OFGL est le lieu de partage et de réflexion entre les différentes parties prenantes aux finances et à la gestion des collectivités territoriales. Il a pour mission de collecter, d'analyser et de diffuser des informations sur les axes thématiques fixés par son Conseil d'orientation, composé d'élus et de représentants de l'État.

L'OFGL bénéficie du soutien et de l'expertise des membres de son Comité scientifique et technique. Il est composé d'administrations centrales et d'organismes publics, d'associations d'élus locaux et de fonctionnaires territoriaux, ainsi que d'établissements financiers spécialisés et de personnalités qualifiées (universitaires, administrateurs territoriaux et experts).

Dans la collection *Cap sur*

[Les coûts locaux de l'éducation - n°10, novembre 2019](#)

[Les deux derniers mandats du bloc communal - n°11, juillet 2020](#)

[Les services départementaux d'incendie et de secours - n°12, septembre 2020](#)

[Les enjeux financiers portés par les CCAS et CIAS - n°13, octobre 2020](#)

[Le coût de fonctionnement des piscines communales et intercommunales - n°14, octobre 2021](#)

[Les flux financiers entre budgets des collectivités locales : 37 Md€ en 2020 - n°15, décembre 2021](#)

[L'hétérogénéité des effets de la crise sur les finances du bloc communal en 2020 - n°16, janvier 2022](#)

[Les impacts de la crise Covid sur les finances locales en 2020 et 2021 - n°17, juin 2022](#)

[Les finances des communes et intercommunalités en 2021 - n°18, novembre 2022](#)

La reproduction de tout ou partie de la présente publication doit s'accompagner de la mention « Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales » ou « OFGL ».



Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales

120 rue de Bercy – Bât. Necker T 733
75572 Paris Cedex 12



Site internet

www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl



Plateforme de données partagées

data.ofgl.fr



contact@ofgl.fr

